

DELIBERATION DU BUREAU

2025 n°25

PETITE ENFANCE

Le Bureau s'est réuni le 03 juillet 2025, sur convocation du Président en date du 26 juin 2025.

Présent(e)s : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, O. HEYOB, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, X. COLIN.

Excusés : D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, JL. STAROSSE, M. GUEGUEN.

BU2025-25 – FINANCES (7.10) – DEMANDE DE SUBVENTION DU RELAIS PETITE ENFANCE AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La communauté de communes Terres Toulouises a prévu en 2025 l'aménagement et l'équipement nécessaires aux activités du relais petite enfance dans le cadre de sa relocalisation.

Ces opérations sont éligibles à des aides de la Caisse d'Allocations Familiales ; elles font l'objet d'une demande de subventions ;

Le plan de financement se décline ainsi :

DEPENSES	Montant € HT	RESSOURCES	Montant	%
Amélioration et aménagement	11 989,02	CAF	4 795,61	40%
		Autofinancement CC2T	7 193,41	60%
TOTAL	11 989,02	TOTAL	11 989,02	100,0%

Vu la délibération n° 2020-04-23 du conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au bureau de l'exécutif en matière de formulation de demande de subvention auprès de tout financeur potentiel,

Le Bureau communautaire est invité à :

- **Autoriser le Président à solliciter le concours financier de la CAF (demandes d'aides financières d'investissement) et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité